

	VILLE DE SHANNON Province de Québec DÉROGATION MINEURE DM2026-90093
---	--

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **13 octobre 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90093**.

Cette demande, déposée par les propriétaires du lot 6 419 688, situé au 45, rue de Normandie, dans la zone H-27, vise la construction d'un garage détaché avec une implantation dérogatoire. L'article 7.12 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'un garage détaché ne peut être implanté en cour avant. L'élément dérogatoire est donc le garage détaché projeté qui serait entièrement implanté en cour avant, soit avec un empiètement de 11,18 mètres en cour avant et à une distance de 6 mètres de la ligne avant du terrain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 13 octobre 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 17^E JOUR DE SEPTEMBRE 2026

Directrice générale, trésorière et greffière adjointe,
Marie-Josée Monderie